



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)	Vote(s) pour : 9
18 septembre 2020	8	0	1	2	0	Vote(s) contre : 0
						Abstention(s) : 0

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 25 septembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

#### Point n°4 : Election du Vice-Président

Le Comité Syndical :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-2 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine ;

**VU** les statuts dudit syndicat ;

**VU** la délibération du 25 septembre 2020 portant constitution de son Bureau et fixant à un le nombre de Vice-Présidents ;

#### DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'élection du Vice-Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et à la majorité absolue.

- **DE PROCLAMER** en conséquence élu :

- Vice-Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine Monsieur Julien FREYBURGER par 9 voix sur 9 votants.

Le Président du SERM

Julien VICK